

COMPTE RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
06 décembre 2017

L'an deux mil dix-sept, le six décembre 18 h 30, le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie sous la Présidence de Monsieur Jean CHEVASSUT, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 28/11/2017 - Date d'affichage : 28/11/2017

Sont présents : Mesdames et Messieurs Christophe DENIS, Pascal GERMAIN, Jean CHEVASSUT, Virginie LEGER, Françoise PONNELLE, Rémi ROLLIN, Christine GRUERE-DUBREUIL, Mme Sandrine POTHIER-THIELY, Gilles ARPAILLANGES

Secrétaire de séance : Pascal GERMAIN

Absent excusé : Ludovic BELIN

Procuration de Vincent RAPET à Gilles ARPAILLANGES

oOoOoOoOo

1°) Logement communal : Mme GORIS

Faisant suite à la dernière réunion du Conseil Municipal, les membres du Conseil se sont rendus au domicile de Mme Goris afin d'évaluer les travaux devant être effectués. Des devis sont demandés afin de prévoir la sécurisation du bâtiment

2°) Cimetière communal

Christine Dubreuil présente au Conseil Municipal la première étape de diagnostic du cimetière communal établie par le Groupe Elabor

Objectif de cette première étape :

- ⇒ Avoir une cartographie du cimetière sur support informatique
- ⇒ Faire un inventaire et obtenir une base de données des concessions
- ⇒ Evaluer les possibilités liées à la procédure de reprise (délais, espace)
- ⇒ Se mettre en conformité avec la législation funéraire par la révision du règlement du cimetière (contraintes, applications)
- ⇒ Actualiser la tarification des concessions

Suivant cette présentation le **Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité des membres présents décide :**

- ⇒ De réviser la tarification des concessions du cimetière
- ⇒ De réviser le règlement du cimetière afin d'actualiser la réglementation

1 - Prix des concessions du cimetière communal de Pernand-Vergelesses à compter du 7 décembre 2017 :

Types de concessions	Prix au 07/12/2017
15 ans	150,00 € (Cent cinquante euros)
30 ans	350,00 € (Trois cent cinquante euros)
50 ans	700,00 € (Sept cents euros)

2 - Prix des concessions du columbarium de Pernand-Vergelesses à compter du 7 décembre 2017 :

Types de concessions	Prix au 07/12/2017
15 ans	120,00 € (Cent vingt euros)
30 ans	180,00 € (Cent quatre vingts euros)
50 ans	360,00 € (Trois cent soixante euros)

3°) Commissions :

- **Ecole** : Pascal Germain informe des modalités de retour à la semaine de 4 j. La décision sera prise par le SIVOS de Savigny & Charlemagne suivant des réunions successives avec les enseignants et les parents d'élèves. La réorganisation du temps scolaire se fera suivant une entente préalable avec les services de la Communauté d'Agglomération de Beaune en charge de la compétence transport & péri scolaire.
- **Espaces verts** : Gilles Arpaillanges informe les membres du Conseil qu'un emploi du temps sera affiché dans le local des cantonniers afin de structurer et optimiser le travail. Les cantonniers doivent respecter l'emploi du temps fixé qui pourra varier uniquement après accord de Mr Arpaillanges. D'autre part, Gilles Arpaillanges souhaite avoir un retour des demandes des membres du Conseil ainsi que des habitants afin de pouvoir répondre aux besoins.
- **Décorations de Noël** : Gilles Arpaillanges souhaite revoir l'année prochaine les décorations de Noël afin d'homogénéiser les couleurs sur le village et envisage de nouveaux espaces de décoration de Noël.
- **Déneigement** : Gilles Arpaillanges informe que Gael Fourneret et Florian Lessaque se sont rendus à Pernand-Vergelesses vers 3 h du matin le samedi 2 décembre afin de déneiger les rues du village.
- **Bâtiments** : Remi Rollin signale qu'il s'avère nécessaire de prévoir une réfection de la peinture des volets du logement communal de Mr Dumoulin. Un devis sera demandé auprès d'un artisan.
- **Eclairage public** : Christophe Denis informe que suivant la dernière réunion du SICECO, les différents dossiers de Pernand sont inscrits dans le programme de travaux. Il sera nécessaire de reprendre les dossiers afin d'évaluer les coûts indiqués par le SICECO.
- **Repas des anciens et colis** : Françoise Ponnelle informe du nombre de personnes prévues au repas du 9 décembre ainsi que des colis devant être distribués.

Fait et délibéré